



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 2026-1551 :

RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉ.ES DE LA VILLE DE MONT-JOLI

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière que les membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2026 le règlement intitulé « *Règlement relatif au code d'éthique et déontologie des employés de la Ville de Mont-Joli* ».

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel-de-Ville aux heures normales d'ouverture à savoir du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Donné à Mont-Joli, ce 10^e jour de septembre 2026.

La greffière,

Me Françoise Virginie Lechasseur, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h et de 13h30 à 16h30 le 10^e jour du mois de septembre 2026 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.

La greffière,

Me Françoise Virginie Lechasseur, OMA